



Comité Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21

☒ **Siège social** : Vélodrome des Olives, 184 Avenue des Poilus - 13013 MARSEILLE - Tel 04.91.12.23.10 ffcregionsud@gmail.com

☐ **Antenne** : Vélodrome de Costebelle, 83400 HYERES Tel 04.94.38.50.55

Marseille, le 22 Décembre 2020

ASSEMBLEE GENERALE COMITE REGIONAL DIMANCHE 24 JANVIER 2021

Madame La Présidente, Monsieur Le Président,

En raison de l'incertitude liée à la situation sanitaire au 24/01/2021 et des décisions gouvernementales au Mercredi 20 Janvier 2021, nous vous indiquerons le Jeudi 21 Janvier 2021, si nous tiendrons notre Assemblée Générale en Présentiel, hybride ou en distanciel. Notre objectif étant de tenir notre Assemblée Générale en Présentiel.

Le Conseil d'Administration consulté le 18 Décembre 2020, rappelle et fixe certaines règles.

Le club doit être affilié FFC en 2021, pour participer à l'AG

Cette affiliation doit être conforme au cahier des charges FFC. 6 licences obligatoires, dont celles du Président, Secrétaire, Trésorier (licences dirigeants ou compétiteurs) et 3 autres types de licences. Le document d'affiliation complété et réglé, ainsi que les 6 licences, doivent être déposés au Siège du Comité Régional le Mercredi 20 Janvier 2021, dernier délai.

RAPPEL :

- Un club nouvellement affilié après le 30/06/2020, ne peut prendre part aux décisions de l'AG Régionale, pour l'exercice correspondant à la 1^{ère} année d'affiliation du club.
- Au-delà de ces préconisations, les clubs pourront procéder à leur AG, jusqu'au 31/01/2021 et adresser comme il se doit pour suite utile, PV de l'AG et modifications d'affiliation éventuelles au Comité Régional.

Christian LAZARINI
Président du Comité
Région Sud FFC

